



TG/242/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 2020-05-20

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

POURPIER

Code(s) UPOV :

PORTU_GRA;
 PORTU_OLE;
 PORTU_UMB

Portulaca grandiflora Hook.;
Portulaca oleracea L.;
Portulaca umbraticola Kunth

PRINCIPES DIRECTEURS**POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN****DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ**

Autres noms communs :*

<i>Nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Portulaca grandiflora</i> Hook.				
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Portulaca	Pourpier	Portulak	Verdolaga
<i>Portulaca umbraticola</i> Kunth				

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	<u>3</u>
2. MATERIEL REQUIS.....	<u>3</u>
3. METHODE D'EXAMEN.....	<u>3</u>
3.1 Nombre de cycles de végétation.....	<u>3</u>
3.2 Lieu des essais.....	<u>3</u>
3.3 Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	<u>3</u>
3.4 Protocole d'essai.....	<u>4</u>
3.5 Essais supplémentaires.....	<u>4</u>
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE.....	<u>4</u>
4.1 Distinction.....	<u>4</u>
4.2 Homogénéité.....	<u>5</u>
4.3 Stabilité.....	<u>6</u>
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE.....	<u>6</u>
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES.....	<u>7</u>
6.1 Catégories de caractères.....	<u>7</u>
6.2 Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	<u>7</u>
6.3 Types d'expression.....	<u>7</u>
6.4 Variétés indiquées à titre d'exemples.....	<u>7</u>
6.5 Légende.....	<u>8</u>
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTÈRES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	<u>9</u>
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES.....	<u>14</u>
8.1 Explications portant sur plusieurs caractères.....	<u>14</u>
8.2 Explications portant sur certains caractères.....	<u>14</u>
9. BIBLIOGRAPHIE.....	<u>19</u>
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE.....	<u>20</u>

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

- 1.1 Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Portulaca grandiflora* Hook., *Portulaca oleracea* L. et *Portulaca umbraticola* Kunth.
- 1.2 Des indications sur l'utilisation de principes directeurs d'examen pour hybrides interspécifiques ne faisant pas expressément l'objet de principes directeurs d'examen figurent dans le document TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces".
- 1.3 Dans le cas des variétés légumières, il peut notamment être nécessaire d'utiliser d'autres caractères ou niveaux d'expression que ceux figurant dans le tableau des caractères en vue d'examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité.

2. Matériel requis

- 2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

- 2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de boutures racinées ou semences.

- 2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

variétés à multiplication végétative : 15 boutures racinées
variétés reproduites par voie sexuée : une quantité suffisante de semences pour produire 40 plantes.

S'agissant des semences, celles ci doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente.

- 2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.
- 2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

- 3.1.1 En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.
- 3.1.2 L'examen d'une variété peut être achevé quand le service compétent peut déterminer avec certitude le résultat de l'examen.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

- 3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "British Standard 950", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Dans le cas des variétés à multiplication végétative, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 15 plantes au moins.

3.4.2 Dans le cas des variétés à reproduction par voie sexuée, chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 40 plantes au moins.

3.4.3 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Dans le cas des variétés à multiplication végétative, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 10 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 10 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type.

Dans le cas des variétés à reproduction par voie sexuée, sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans le tableau des caractères (voir le document TGP/9 'Examen de la distinction', section 4 'Observation des caractères') :

MG: mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS: mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG: évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS: évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation: visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation: pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour l'examen des variétés multipliées par voie végétative et des variétés allogames reproduites par voie sexuée. En ce qui concerne les variétés ayant d'autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l'introduction générale et le document TGP/13 intitulé "Conseils pour les nouveaux types et espèces", à la section 4.5 "Examen de l'homogénéité".

4.2.3 Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés multipliées par voie végétative, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 15 plantes, une plante hors type est tolérée.

4.2.4 L'homogénéité des variétés à reproduction par voie sexuée doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale.

4.3 *Stabilité*

- 4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.
- 4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

- 5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.
- 5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.
- 5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :
- (a) Ramification : port (caractère 2)
 - (b) Fleur : type (caractère 11)
 - (c) Fleur : diamètre (caractère 13)
 - (d) Pétale : couleur principale (caractère 17) avec les groupes suivants :
 - Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : orange jaune
 - Gr. 4 : orange
 - Gr. 5 : rose
 - Gr. 6 : rouge
 - Gr. 7 : pourpre
 - Gr. 8 : violet
 - (e) Pétale : couleur secondaire (caractère 18) avec les groupes suivants :
 - Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : orange
 - Gr. 4 : brun orange
 - Gr. 5 : rose
 - Gr. 6 : rouge
 - Gr. 7 : pourpre
 - Gr. 8 : violet
 - (f) Pétale : répartition de la couleur secondaire (caractère 19)
- 5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

<i>Niveau</i>	<i>Note</i>
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

<i>Niveau</i>	<i>Note</i>
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 Légende

		English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1	2	3	4	5	6	7	
	Name of characteristics in English	Nom du caractère en français	Name des Merkmals auf Deutsch	Nombre del carácter en español			
	states of expression	types d'expression	Ausprägungsstufen	tipos de expresión			

- 1 Numéro de caractère
- 2 (*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- 3 Type d'expression
 QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
 QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
 PQ Caractère pseudo qualitatif – voir le chapitre 6.3
- 4 Méthode d'observation (et type de parcelle, si applicable)
 MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5
- 5 (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2
- 6 (a)-(c) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1
- 7 Pas applicable

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	QN VG					
	Plant: number of shoots	Plante : nombre de ramifications	Pflanze: Anzahl Triebe	Planta: número de tallos		
	few	petit	gering	bajo	LAZPRT 1502	3
	medium	moyen	mittel	medio	Cindy	5
	many	élevé	groß	alto	LAZZDU 0807	7
2. (*)	QN VG	(+)				
	Shoot: attitude	Ramification : port	Trieb: Haltung	Tallo: porte		
	upright	dressé	aufrecht	erguido	Sunseeker Orange	1
	semi-upright	demi-dressé	halbaufrecht	semierguido	Pazzaz Deep Pink	3
	horizontal	horizontal	waagrecht	horizontal		5
	semi-trailing	semi-retombant	halbhängend	semirastrero	LAZPRT 1703	7
	trailing	retombant	hängend	rastrero	LAZPRT 1502	9
3.	QN MS/VG					
	Shoot: length	Ramification : longueur	Trieb: Länge	Tallo: longitud		
	short	courte	kurz	corta	Sunseeker Orange	3
	medium	moyenne	mittel	media		5
	long	longue	lang	larga	LAZPRT 1502	7
4. (*)	PQ VG					
	Shoot: color	Ramification : couleur	Trieb: Farbe	Tallo: color		
	light green	vert clair	hellgrün	verde claro	Cindy	1
	medium green	vert moyen	mittelgrün	verde medio		2
	dark green	vert foncé	dunkelgrün	verde oscuro		3
	light reddish brown	brun rougeâtre clair	hellrötlichbraun	marrón rojizo claro		4
	medium reddish brown	brun rougeâtre moyen	mittlrötlichbraun	marrón rojizo medio	Sunseeker Orange	5
	dark reddish brown	brun rougeâtre foncé	dunkelrötlichbraun	marrón rojizo oscuro	LAZZDU 1112	6
5.	QN MS/VG	(a)				
	Leaf: length	Feuille : longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
	short	courte	kurz	corta		3
	medium	moyenne	mittel	media	LAZZDU 1112	5
	long	longue	lang	larga	LAZPRT 1507	7

	English		français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
6.	(*)	QN	MS/VG	(a)			
		Leaf: width	Feuille : largeur	Blatt: Breite	Hoja: anchura		
		very narrow	très étroite	sehr schmal	muy estrecha	Sunseeker Orange	1
		narrow	étroite	schmal	estrecha		3
		medium	moyenne	mittel	media	LAZPRT 1507	5
		broad	large	breit	ancha	LAZPRT 1502	7
		very broad	très large	sehr breit	muy ancha		9
7.	(*)	QL	VG	(a)			
		Leaf: variegation	Feuille : panachure	Blatt: Panaschierung	Hoja: variegación		
		absent	absente	fehlend	ausente	LAZPRT 1507	1
		present	présente	vorhanden	presente	Flare Cherry	9
8.		QN	VG	(a)			
		Leaf: intensity of green color	Feuille : intensité de la couleur verte	Blatt: Intensität der Grünfärbung	Hoja: intensidad del color verde		
		light	claire	hell	clara		1
		medium	moyenne	mittel	media	LAZZDU 1112	2
		dark	foncée	dunkel	oscura	Pazzaz Deep Pink	3
9.	(*)	QN	VG	(+)	(a)		
		Leaf: width of reddish brown coloration on margin	Feuille : largeur de la pigmentation brun rougeâtre du bord	Blatt: Breite der rötlichbraunen Färbung am Rand	Hoja: anchura de la coloración marrón rojizo del borde		
		absent or very narrow	absente ou très étroite	fehlend oder sehr schmal	ausente o muy estrecha	DPAZORFLAR	1
		narrow	étroite	schmal	estrecha		2
		medium	moyenne	mittel	media	LAZPRT 1507	3
		broad	large	breit	ancha	Pazzaz Deep Pink	4
		very broad	très large	sehr breit	muy ancha		5
10.		QN	VG	(a)			
		Leaf: intensity of reddish brown coloration on margin	Feuille : intensité de la pigmentation brun rougeâtre du bord	Blatt: Intensität der rötlichbraunen Färbung am Rand	Hoja: intensidad de la coloración marrón rojizo del borde		
		absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy leve	DPAZORFLAR	1
		weak	faible	gering	leve	LAZPRT 1502	2
		medium	moyenne	mittel	media	LAZPRT 1507	3
		strong	forte	stark	intensa	Pazzaz Deep Pink	4
		very strong	très forte	sehr stark	muy intensa		5

	English		français		deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
11. (*)	QL	VG	(+)	(b)				
	Flower: type		Fleur : type		Blüte: Typ	Flor: tipo		
	single		simple		einfach	simple	LAZZDU 1112	1
	double		double		gefüllt	doble	Sunseeker Orange	2
	with petaloid staminodes		avec des staminodes pétaloïdes		mit Nebenkronensta- minodien	con estaminodios petaloïdes	Cindy	3
12.	QN	VG	(+)					
	<u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: shape in lateral view		<u>Seulement les variétés avec Fleur : type : simple :</u> Fleur : forme en vue latérale		<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Form in Seitenansicht	<u>Solo variedades con Flor: tipo: simple:</u> Flor: forma en vista lateral		
	flat or slightly concave		plate ou légèrement concave		gerade oder leicht konkav	plana o ligeramente cóncava		1
	moderately concave		modérément concave		mäßig konkav	medianamente cóncava		2
	strongly concave		fortement concave		stark konkav	muy cóncava		3
13. (*)	QN	MS/VG		(b)				
	Flower: diameter		Fleur : diamètre		Blüte: Durchmesser	Flor: diámetro		
	small		petit		klein	pequeño	LAZPRT 1502	3
	medium		moyen		mittel	medio	Pazzaz Deep Pink	5
	large		grand		groß	grande	KLEPO 12820	7
14. (*)	QN	VG	(+)	(b)				
	<u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: overlapping of petals		<u>Seulement les variétés avec Fleur : type : simple :</u> Fleur : chevauchement des pétales		<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Überlappung der Blütenblätter	<u>Solo variedades con Flor: tipo: simple:</u> Flor: solapamiento de los pétalos		
	absent or weak		absent ou faible		fehlend oder gering	nulo o leve	LAZZDU 1112	1
	medium		moyen		mittel	medio	LAZZDU 0806	2
	strong		fort		stark	marcado	DPAZORFLAR	3
15.	QN	VG	(+)	(b)				
	<u>Only varieties with Flower: type: single:</u> Flower: conspicuousness of color at base		<u>Seulement les variétés avec Fleur : type : simple :</u> Fleur : netteté de la couleur à la base		<u>Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach:</u> Blüte: Ausprägung der Farbe an der Basis	<u>Solo variedades con Flor: tipo: simple:</u> Flor: visibilidad del color de la base		
	absent or very weak		absente ou très faible		fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	LAZZDU 1112	1
	weak		faible		gering	debil		2
	medium		moyenne		mittel	media	DPAZORFLAR	3
	strong		forte		stark	fuerte		4
	very strong		très forte		sehr stark	muy fuerte	LAZPRT 1707	5

	English		français		deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
16.	PQ	VG	(b)					
	Only varieties with Flower: type: single: Flower: color at base		Seulement les variétés avec Fleur : type : simple: Fleur : couleur à la base		Nur Sorten mit Blüte: Typ: einfach: Blüte: Farbe an der Basis	Solo variedades con Flor: tipo: simple: Flor: color de la base		
	yellowish		jaunâtre		gelblich	amarillento		1
	yellowish with dark margin		jaunâtre avec bord foncé		gelblich mit dunklem Rand	amarillento con borde oscuro		2
	reddish		rougeâtre		rötlich	rojizo		3
	brownish		brunâtre		bräunlich	amarronado		4
17. (*)	PQ	VG	(+)	(c)				
	Petal: main color		Pétale : couleur principale		Blütenblatt: Hauptfarbe	Pétalo: color principal		
	RHS Colour Chart (indicate reference number)		Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
18. (*)	PQ	VG	(+)	(c)				
	Petal: secondary color		Pétale : couleur secondaire		Blütenblatt: Sekundärfarbe	Pétalo: color secundario		
	RHS Colour Chart (indicate reference number)		Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
19. (*)	PQ	VG	(+)	(c)				
	Petal: distribution of secondary color		Pétale : répartition de la couleur secondaire		Blütenblatt: Verteilung der Sekundärfarbe	Pétalo: distribución del color secundario		
	mainly at apex		principalement à l'extrémité		überwiegend an der Spitze	principalmente en el ápice		1
	at upper third		au tiers supérieur		im oberen Drittel	en el tercio superior		2
	irregular along marginal zone		irrégulière le long de la zone marginale		unregelmäßig entlang der Randzone	irregular en la zona del borde		3
	on lateral marginal zone		sur la zone marginale latérale		an der seitlichen Randzone	en las zonas laterales del borde		4
	central		au centre		in der Mitte	central		5
	throughout		partout		überall	en la totalidad		6
20.	PQ	VG	(+)	(c)				
	Petal: tertiary color		Pétale : couleur tertiaire		Blütenblatt: Tertiärfarbe	Pétalo: color terciario		
	RHS Colour Chart (indicate reference number)		Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		

	English		français		deutsch		español		Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
21.	QN	MS/VG	(c)							
	Petal: length	Pétale : longueur	Blütenblatt: Länge	Pétalo: longitud						
	short	courte	kurz	corta	LAZPRT 1607				3	
	medium	moyenne	mittel	media	Pazzaz Deep Pink				5	
	long	longue	lang	larga	KLEPO 12820				7	
22.	QN	MS/VG	(c)							
	Petal: width	Pétale : largeur	Blütenblatt: Breite	Pétalo: anchura						
	narrow	étroite	schmal	estrecha	LAZPRT 1502				3	
	medium	moyenne	mittel	media	Pazzaz Deep Pink				5	
	broad	large	breit	ancha	KLEPO 12820				7	
23. (*)	QN	VG	(+)	(c)						
	Petal: emargination	Pétale : échancrure	Blütenblatt: Einkerbung	Pétalo: emarginación						
	absent or shallow	absente ou peu profonde	fehlend oder flach	nula o poco profunda	DPAZORFLAR				1	
	medium	moyenne	mittel	medianamente profunda	LAZZDU 0807				2	
	deep	profonde	tief	profunda	LAZZDU 0806				3	
24. (*)	PQ	VG	(+)							
	Petaloid staminodes: color of outer staminodes	Staminodes pétaloïdes : couleur des staminodes externes	Nebenkronenstaminodien: Farbe der äußeren Staminodien	Estaminodios petaloïdes: color de los estaminodios externos						
	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)						
25.	PQ	VG	(+)							
	Petal staminodes: color of inner staminodes	Staminodes pétaloïdes : couleur des staminodes internes	Nebenkronenstaminodien: Farbe der inneren Staminodien	Estaminodios petaloïdes: color de los estaminodios internos						
	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)						

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Sauf indication contraire, les observations doivent être effectuées un mois après la première floraison.

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans le tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations doivent être effectuées sur la face supérieure des feuilles pleinement développées de la partie médiane de la plante.
- (b) Les observations doivent être effectuées sur la face interne d'une fleur pleinement ouverte.
- (c) Les observations doivent être effectuées sur la face interne. Sauf indication contraire, les observations sur les pétales des fleurs doubles doivent être effectuées sur le verticille externe des pétales.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 2 : Ramification : port



1
dressé



3
demi-dressé



5
horizontal



7
semi-retombant



9
retombant

Ad. 9 : Feuille : largeur de la pigmentation brun rougeâtre du bord



1
absente ou très étroite



3
moyenne



4
large

Ad. 11 : Fleur : type

Une fleur simple compte quatre à six pétales et aucun staminode pétaloïde. Une fleur double compte plus de six pétales et aucun staminode pétaloïde. Pour les fleurs avec des staminodes pétaloïdes, le nombre de pétales n'est pas pertinent.



1
simple



2
double



3
avec des staminodes pétaloïdes

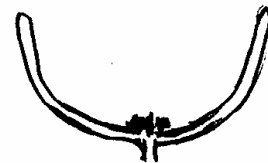
Ad. 12 : Seulement les variétés avec Fleur : type : simple : Fleur : forme en vue latérale



1
plate ou légèrement concave



2
modérément concave



3
fortement concave

Ad. 14 : Seulement les variétés avec Fleur : type : simple : Fleur : chevauchement des pétales



1
absent ou faible



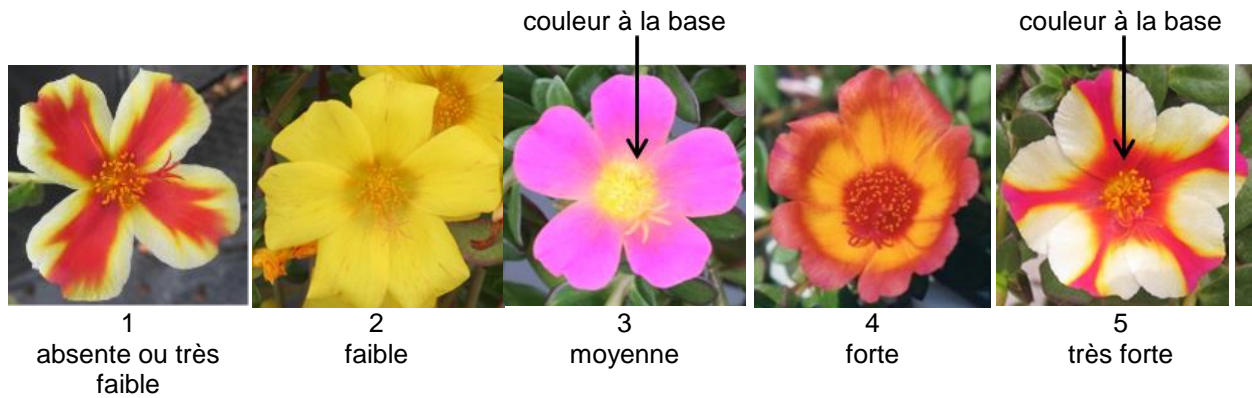
2
moyen



3
fort

Ad. 15 : Seulement les variétés avec Fleur : type : simple : Fleur : netteté de la couleur à la base

La netteté est déterminée par le contraste des couleurs et la largeur du cercle de contraste. Le centre de la fleur n'est pas observé.



Ad. 17 : Pétale : couleur principale

La couleur principale est la couleur qui occupe la surface la plus large, exception faite de la couleur à la base. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale. La couleur tertiaire est la couleur de la troisième surface la plus grande. Lorsque les couleurs secondaire et tertiaire sont trop proches pour déterminer laquelle occupe la surface la plus petite, la couleur la plus claire est considérée comme la couleur tertiaire.

Ad. 18 : Pétale : couleur secondaire

Voir Ad. 17.

Ad. 19 : Pétale : répartition de la couleur secondaire

Dans les variétés avec fleurs bicolores ou multicolores, la proportion des couleurs principale et secondaire peut varier en fonction des conditions de milieu. Les fleurs dont la répartition est dominante doivent être décrites.

La flèche désigne la couleur secondaire :



1
principalement à l'extrémité



2
au tiers supérieur



3
irrégulière le long de la zone marginale



4
sur la zone marginale latérale



5
au centre



6
partout

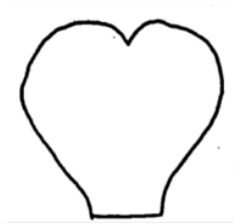
Ad. 20 : Pétale : couleur tertiaire

Voir Ad. 17.

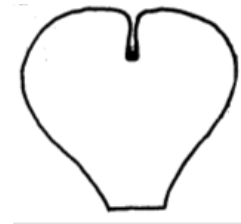
Ad. 23 : Pétale : échancrure



1
absente ou peu profonde

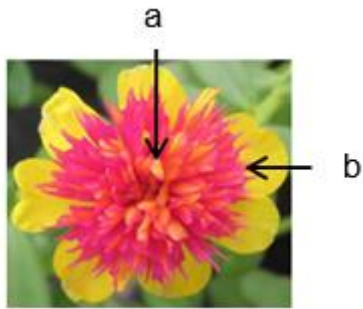


2
moyenne



3
profonde

Ad. 24 : Staminodes pétaloïdes : couleur des staminodes externes



a = Staminodes internes
b = Staminodes externes

Ad. 25 : Staminodes pétaloïdes : couleur des staminodes internes

Voir Ad. 24.

9. Bibliographie

Pas de littérature spécifique.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
1.	Objet du questionnaire technique	
1.1.1	Nom botanique	<input type="text" value="Portulaca grandiflora Hook."/> []
1.1.2	Nom commun	<input type="text"/>
1.2.1	Nom botanique	<input type="text" value="Portulaca oleracea L."/> []
1.2.2	Nom commun	<input type="text" value="Pourpier"/>
1.3.1	Nom botanique	<input type="text" value="Portulaca umbraticola Kunth"/> []
1.3.2	Nom commun	<input type="text"/>
1.4.1	Nom botanique	<input type="text"/> []
1.4.2	Nom commun	<input type="text"/>
2.	Demandeur	
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il est différent du demandeur)	<input type="text"/>
3.	Dénomination proposée et référence de l'obteneur	
	Dénomination proposée (le cas échéant)	<input type="text"/>
	Référence de l'obteneur	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

(a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

(b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

(c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

[]

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

[]

4.1.4 Autre []
(préciser)

[]

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés reproduites par voie sexuée

- (a) Autofécondation []
- (b) Pollinisation croisée []
- (c) Hybride []
- (d) Autre (veuillez préciser) []

4.2.2 Multiplication végétative

- (a) Boutures []
- (b) Multiplication *in vitro* []
- (c) Autre (veuillez préciser) []

4.2.3 Autre (veuillez préciser) []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Ramification : port (2)		
dressé	Sunseeker Orange	1 []
dressé à demi-dressé		2 []
demi-dressé	Pazzaz Deep Pink	3 []
demi-dressé à horizontal		4 []
horizontal		5 []
horizontal à semi-retombant		6 []
semi-retombant	LAZPRT 1703	7 []
semi-retombant à retombant		8 []
retombant	LAZPRT 1502	9 []
5.2 Fleur : type (11)		
simple	LAZZDU 1112	1 []
double	Sunseeker Orange	2 []
avec des staminodes pétaloïdes	Cindy	3 []
5.3 Fleur : diamètre (13)		
très petit		1 []
très petit à petit		2 []
petit	LAZPRT 1502	3 []
petit à moyen		4 []
moyen	Pazzaz Deep Pink	5 []
moyen à grand		6 []
grand	KLEPO 12820	7 []
grand à très grand		8 []
très grand		9 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.4(i) Pétale : couleur principale (17)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.4(ii) Pétale : couleur principale (17)		
blanc		1 []
jaune		2 []
orange jaune		3 []
orange		4 []
rose		5 []
rouge		6 []
pourpre		7 []
violet		8 []
autre couleur (préciser)		9 []
5.5(i) Pétale : couleur secondaire (18)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.5(ii) Pétale : couleur secondaire (18)		
blanc		1 []
jaune		2 []
orange		3 []
brun orange		4 []
rose		5 []
rouge		6 []
pourpre		7 []
violet		8 []
autre couleur (préciser)		9 []
5.6 Pétale : répartition de la couleur secondaire (19)		
principalement à l'extrémité		1 []
au tiers supérieur		2 []
irrégulière le long de la zone marginale		3 []
sur la zone marginale latérale		4 []
au centre		5 []
partout		6 []

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Fleur : diamètre</i>	<i>petit</i>	<i>moyen</i>
Observations :			

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

Une photographie en couleurs représentative de la variété montrant les principaux caractères distinctifs de cette dernière, devra être jointe au questionnaire technique. La photographie fournira une illustration visuelle de la variété candidate qui complète les informations fournies dans le questionnaire technique.

Les principaux points à prendre en considération lors de la prise d'une photographie de la variété candidate seraient les suivants :

- Indication de la date et de l'emplacement géographique
- Désignation correcte (référence d'obteneur)
- Photographie imprimée de bonne qualité (minimum 10 cm x 15 cm) et/ou version en format électronique à résolution suffisante (minimum 960 x 1280 pixels)

Des conseils pour la remise de photographies avec le questionnaire technique sont disponibles dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", note indicative (GN) 35 (<http://www.upov.int/tgp/fr/>).

[Le lien indiqué peut être supprimé par les membres de l'Union lorsqu'ils rédigent leurs propres principes directeurs d'examen.]

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

8. Autorisation de dissémination

(a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

(b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractères d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

(a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes)	Oui []	Non []
(b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides)	Oui []	Non []
(c) Culture de tissus	Oui []	Non []
(d) Autres facteurs	Oui []	Non []

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature Date

[Fin du document]